



Stratégie climat de la Communauté urbaine de Dunkerque

Avant propos.

Le Développement Durable est au cœur du projet communautaire de la Communauté urbaine, qui par ses actions apporte sur son territoire une illustration de la Charte Constitutionnelle de l'Environnement adoptée par la France en 2005, stipulant que les « politiques publiques concilient la protection et la mise en valeur de l'environnement, le développement économique et le progrès social ».

L'agglomération dunkerquoise a déjà beaucoup œuvré pour le développement durable, ayant été pionnière sur le recyclage des déchets il y a vingt ans, ou plus récemment sur les questions d'énergie, avec le dispositif Réflex'Énergie.

Le projet communautaire définit une ambition réaffirmée sur les questions environnementales, en premier lieu celles relatives au climat. Le Plan climat s'inscrit ainsi comme une démarche permettant de donner une cohérence d'ensemble aux actions passées et présentes et une lisibilité des actions futures à mener, dans le cadre d'une approche intégrée des problématiques.

I- Le défi du climat.

Ces dernières années, la recherche sur le changement climatique a avancé de manière considérable. Elle confirme que les activités humaines, telles que l'utilisation de combustibles fossiles, sont très probablement responsables du réchauffement climatique que l'on observe actuellement sur Terre. Les effets du réchauffement climatique se ressentent déjà partout sur la planète, et on s'attend à ce que ses retombées soient encore plus importantes et coûteuses à l'avenir.

Comment s'adapter à ces changements ? Peut-on limiter l'ampleur du changement climatique et de ses impacts grâce à des mesures d'atténuation ?

En 2007, le Groupe intergouvernemental d'experts sur l'évolution du climat a répondu à ces questions dans sa dernière évaluation de l'état actuel des connaissances sur le changement climatique. Il définit en outre les lignes directrices des actions à mettre en œuvre par les pouvoirs publics afin d'atténuer le changement climatique et de se préparer à ses conséquences économiques, sociales et environnementales.

A. Le dérèglement climatique.

Nous constatons tous les jours, à travers l'actualité, les incidences de nos modes de vie et de consommation non durables : augmentation de l'effet de serre et dérèglements climatiques associés, pressions de plus en plus importantes sur les ressources en eau, pollutions généralisées (eau, air, sols,...), etc. Au delà du changement climatique à proprement parler, la dégradation de l'environnement génère également d'autres effets indirects : perte d'attractivité des territoires, donc dynamisme moindre de l'économie, synonyme de perte d'emplois pour les bassins de vie...

B. La perte de biodiversité et l'augmentation des risques naturels

Le changement climatique à l'échelle régionale affecte déjà de nombreux systèmes naturels. Par exemple, on observe de plus en plus que la neige et la glace fondent et que le sol gelé dégèle. De plus, on note que les processus liés au cycle de l'eau et les systèmes biologiques changent et sont parfois perturbés, que les migrations des oiseaux débutent plus tôt que par le passé et que les aires de répartition géographique de certaines espèces animales et végétales se déplacent vers les pôles.

Bien que des lacunes subsistent dans les connaissances actuelles, il est probable que ces effets soient liés à l'influence humaine sur le climat. Au niveau régional, cependant, il est difficile de faire la part des choses entre ce qui découle de la variabilité naturelle du climat et les effets du changement climatique.

Certains impacts inattendus du changement climatique commencent à devenir apparents dans certaines régions françaises. Par exemple, la fonte des glaciers peut menacer les agglomérations de montagne ainsi que les ressources en eau. Dans les zones côtières, les dégâts liés aux inondations sont en augmentation.

C. Les réponses internationales, européennes et nationales.

L'Europe s'est depuis plusieurs années préoccupée de ces questions importantes, en tenant compte cette composante dans ses différentes stratégies d'intervention, et en prenant au nom de ses Etats membres des engagements internationaux ambitieux, dans le cadre notamment du Protocole de Kyoto en 1997.

La problématique climatique a en outre été réaffirmée comme l'enjeu prioritaire de la France dans le cadre du Grenelle de l'Environnement, avec en particulier la réalisation de Plans climat territoriaux pour les collectivités de plus de 50 000 habitants.

D. Le rôle essentiel du niveau local.

Force est de constater que les enjeux face au changement climatique ne sont pas qu'environnementaux. Il s'agit d'une problématique tout à la fois comportementale (faire évoluer chacun dans ses pratiques quotidiennes), sociétale (et le rôle des médias est prépondérant dans les choix de consommation), culturelle (il faudra inventer de nouvelles formes de production et de consommation) et économique.

Il ne s'agit donc pas de simplement « verdir » notre mode de vie, mais de repenser progressivement nos modes de production et de consommation, en créant une nouvelle économie basée sur les atouts naturels de nos bassins de vie et de nouvelles solidarités locales.

Les collectivités, plus près des habitants, à l'écoute de leurs préoccupations ont un rôle éminent dans cette nécessaire évolution. Il s'agit bien sûr de faire mieux, de montrer l'exemple, mais aussi et surtout d'animer leur territoire, d'aider à se créer les nouveaux modes de penser et de faire. Il s'agit d'une réelle refondation des bases de notre économie, en inventant de nouvelles formes de développement, d'aménagement, de consommation et de croissance, générant moins d'impacts pour l'environnement et porteuses de sens en termes éthiques (cohésion sociale, solidarité avec les pays émergents, etc.).

La Communauté urbaine de Dunkerque a anticipé ces enjeux dès 2008, en signant la Convention européenne des Maires pour le climat¹ et en lançant le 2 octobre 2008 l'élaboration de son Plan climat territorial.

Elle a également été l'un des premiers territoires lauréats de l'appel à projets de l'ADEME et de la Région pour la réalisation de Plans climat territoriaux.

¹ La Convention européenne des Maires pour le Climat rassemble des collectivités européennes volontaires, s'engageant d'ici à 2020 à atteindre et dépasser l'objectif européen des 3x20 (20% d'économies d'énergie, moins 20% de CO2 et 20% d'énergies renouvelables d'ici à 2020).

II- Le Plan climat exprime la montée en puissance de la Communauté urbaine sur les enjeux environnementaux et, notamment, climatiques

A- Les atouts de l'agglomération pour réussir son Plan climat.

L'agglomération dunkerquoise dispose d'atouts forts pour réussir la mise en œuvre de son Plan climat :

- *des acteurs socio-économiques locaux fortement impliqués dans le développement durable depuis de nombreuses années,*
- *une structuration associative dynamique et compétente en matière d'éducation populaire,*
- *une réelle pratique sur les questions de participation des habitants.*

C'est dire que les forces vives du territoire peuvent ici plus qu'ailleurs accompagner, porter, démultiplier les messages et les bonnes pratiques.

L'avance prise par la CUD en matière d'environnement constitue également un avantage dans ce contexte. La collectivité a à son acquis plusieurs démarches déjà engagées, qui permet aux habitants de visualiser et ainsi de comprendre où se situent les déperditions d'énergie dans leur propre logement, ou encore la démarche Réflex'Énergie qui aident les particuliers à disposer d'installations moins consommatrices d'énergie.

L'agglomération est aujourd'hui reconnue au niveau national pour son engagement politique en faveur de l'environnement. D'importants projets ont été mis en place ces dernières années comme le réseau de chauffage urbain initié par le SICURD (Syndicat intercommunal de chauffage urbain de la région de Dunkerque), la « thermographie aérienne » et l'opération Reflex'Énergie (opération d'aide aux particuliers pour la maîtrise de l'énergie dans leur habitation), le quartier à haute qualité environnementale (HQE) du Grand Large...

L'agglomération dunkerquoise peut s'appuyer sur ces premières démarches pour développer ses actions.

B- Les principes du Plan climat.

Pour la Communauté urbaine, le Plan climat comporte deux champs de mise en œuvre :

- *un programme visant l'exemplarité de la Communauté urbaine elle-même*
- *un programme visant l'ensemble du territoire communautaire*

Bien évidemment, ces deux parties sont complémentaires et profondément liées. Elles visent les mêmes objectifs mais correspondent à des modes opératoires différents :

- *d'un côté, il s'agira, à travers le projet managérial de l'administration, de traduire les engagements en terme d'exemplarité de la collectivité, ce qui nécessite une modification des pratiques au niveau des agents, des services et des directions*
- *de l'autre, il s'agira d'entraîner les acteurs du territoire dans une synergie et une complémentarité pour atteindre les objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre et préparer le territoire aux conséquences du dérèglement climatique*

L'ambition est ici d'apporter une contribution active à l'émergence de nouveaux mécanismes de développement durable, qui pour une grande part restent à inventer. Il s'agit donc de répondre de manière volontariste à l'échelle de notre territoire aux enjeux planétaires et ainsi mettre en pratique le principe du « penser globalement, agir localement ».

La réflexion a volontairement été menée en associant, sur chaque thème, tous les partenaires qui peuvent contribuer à la lutte ou l'adaptation vis à vis du changement climatique : communes, acteurs économiques, associations, partenaires institutionnels du

territoire. Ainsi plus de 190 personnes issues de toutes ces communautés ont participé assidûment aux réunions de travail sur les différents thèmes (Economie, Recherche / Innovation, Collectivités, Ville et mobilité, Logement, Anticiper et suivre les effets du changement climatique, Agir avec les habitants).

Ainsi cette première année de travail sur le Plan climat aura d'ores et déjà permis :

- par son élaboration même, de mobiliser un ensemble d'acteurs clés du territoire et d'engager avec eux des actions innovantes et transversales*
- de s'inscrire d'emblée en cohérence avec les politiques européenne, nationale et régionale, dans le cadre notamment de la Convention européenne des Maires pour le climat et de l'appel à projets de la Région et de l'ADEME pour l'élaboration de Plans climat territoriaux*
- de définir les actions qui permettraient de renforcer ou amorcer en termes de réduction des gaz à effet de serre,*
- de définir les éléments clés à prendre en compte dès aujourd'hui pour préparer l'agglomération aux effets du changement climatique*
- de mettre en place une gouvernance de la lutte contre le changement climatique sur notre territoire, par le biais d'une structuration d'un réseau d'acteurs.*

La perspective est de faire évoluer les groupes de travail lancés autour des communautés professionnelles vers de réels espaces d'initiative : ils bénéficieront pour ce faire d'un outil de travail collaboratif (la « plate-forme environnement ») mettant à disposition des partenaires concernés les informations stratégiques nécessaires au montage de projets innovants.

III- Le diagnostic climat territorial.

A. Les émissions de gaz à effet de serre

Le bilan carbone® « territoire » a permis d'estimer les émissions de gaz à effet de serre émises sur l'ensemble du territoire communautaire. Chaque année, ce sont plus de 21 millions de tonnes équivalent CO₂ qui y sont produites. A titre de comparaison, c'est ce que peut fixer en un an une forêt dont la superficie serait de 31 709 Km² soit près de la superficie des régions Nord-Pas-de-Calais et Picardie réunies (31 813 km²).

Le territoire de l'agglomération de Dunkerque contribue donc tout particulièrement à la production de GES. En effet, l'activité économique du dunkerquois, est essentiellement basée sur l'industrie lourde, qui est par nature très émettrice de GES. Selon la Direction Régionale de l'Industrie, de la Recherche et de l'Environnement (DRIRE) du Nord-Pas-de-Calais, le seul bassin dunkerquois concentre plus de la moitié des rejets régionaux de CO₂.

Selon ces mêmes estimations, la Région Nord-Pas-de-Calais a émis en 2006 près de 22 millions de tonnes de CO₂ industriel ; le site de production sidérurgique Arcelor-Mittal de Dunkerque ayant émis près de 11,5 millions de tonnes. A titre de comparaison, l'intégralité des émissions françaises de CO₂ est de 518 millions de tonnes en 2006.

Il convient toutefois de relativiser ces chiffres, pour plusieurs raisons :

- la production sidérurgique de l'agglomération dunkerquoise est exportée partout en Europe ; ainsi, l'agglomération dunkerquoise supporte en grande partie l'empreinte écologique générée par la demande française et européenne en produits sidérurgiques et pétroliers
- à l'heure actuelle, il n'existe pas de technologie de production d'aciers permettant de réduire drastiquement les émissions de CO₂.
- la plupart des grosses industries implantées sur l'agglomération dunkerquoise ont depuis de nombreuses années intégré le marché européen des droits d'émission de gaz à effet de serre, avec une comptabilité et une logique d'action spécifiques.
- Sous la contrainte des plans nationaux d'allocation de quotas (PNAQ), les industriels fournissent de gros efforts pour réduire leurs rejets de GES. Ainsi en 2006, selon la DRIRE, près de 45,6 millions d'euros ont été investis par les industriels de la Région Nord-Pas-de-Calais. Arcelor-Mittal Dunkerque a investi en 2006 et à elle seule 5,2 millions d'euros dans la prévention de la pollution atmosphérique.

Hors industries soumises PNAQ, les émissions du territoire s'élèvent à 3,8 millions de tonnes de CO₂, qui se répartissent de la manière suivante :

- Transport de marchandises : 42%
- Procédés industriels : 30%
- Transport de personnes : 13%
- Résidentiel : 7 %
- Tertiaire : 3 %
- Fabrication et fin de vie des déchets : 3 %
- Agriculture et pêche : 1 %
- Construction et voirie : 1 %

Les enjeux en termes de diminution des gaz à effet de serre sur l'agglomération dunkerquoise sont donc clairement liés aux trois domaines que sont les transports de marchandises et de personnes, ainsi que le résidentiel, sans oublier toutefois les activités industrielles de type PMI non soumises au PNAQ (procédés industriels).

B. Particularités du territoire.

Un territoire vulnérable face aux inondations maritimes et « continentales »

Le territoire communautaire est situé sur une vaste plaine maritime qui se compose de zones de polders en dessous du niveau de la mer. Dans ces zones, l'évacuation des eaux est assurée par un système de waterings géré par l'Institution Interdépartementale des Waterings. Depuis des siècles, le réseau des waterings évacue à la mer les eaux excédentaires du delta de l'Aa et du marais audomarois. Aujourd'hui, ce réseau vieillissant peine à évacuer des volumes d'eau toujours plus importants du fait de l'artificialisation croissante des sols, due à l'urbanisation, aux infrastructures, aux mutations des exploitations agricoles...

Les données officielles sur le réchauffement climatique prévoient une montée globale et progressive du niveau de la mer de plusieurs dizaines de centimètres d'ici à la fin du 21^{ème} siècle, ce qui aura pour conséquence de raccourcir le temps d'évacuation naturelle des eaux vers la mer. L'évacuation des eaux excédentaires nécessitera de renforcer la capacité de pompage, ce qui augmentera la facture énergétique et donc les émissions de GES liées à l'utilisation des pompes. En cas de forte pluviosité conjuguée à une surcote exceptionnelle ou une forte tempête, une simple panne d'électricité ou défaillance des pompes pourraient ainsi se solder par des inondations par les eaux douces importantes sur le dunkerquois.

Les experts estiment par ailleurs qu'avec le réchauffement du climat, les tempêtes seront plus fréquentes et plus violentes. Le vent étant le principal agent responsable de l'érosion du trait de côte, le risque de rupture du cordon dunaire et des digues de protection augmentera encore dans les années qui viennent. Un événement de ce type conjugué à une surcote exceptionnelle (ex : lors d'une grande tempête), pourrait conduire à une inondation partielle de la plaine maritime flamande (dont l'altitude est proche voire inférieure au niveau des marées hautes). L'enjeu est donc de faire en sorte qu'un événement similaire aux inondations de 1953 ne puisse se reproduire. Rappelons que cette année là, de violentes tempêtes ont secoué l'Europe du Nord. Les Pays-Bas ont payé le plus lourd tribut : 1.800 victimes, 160.000 hectares de terres inondées, des milliers de têtes de bétail noyées, et de nombreux bâtiments détruits ou endommagés.

Une agglomération étendue, peu dense et polarisée par une ville centre

L'agglomération est de manière générale peu dense et étendue, avec de fortes disparités de densités entre communes. L'organisation de l'agglomération après la reconstruction a été faite pour faciliter le « tout voiture ».

La saturation des espaces centraux a entraîné inévitablement un étalement urbain vers les communes périphériques, à l'instar de nombreuses villes françaises. Cette migration des populations vers les espaces périurbains de l'agglomération a pour effet de multiplier les déplacements contraints, notamment ceux liés aux trajets domicile-travail. A noter que le budget des transports en commun peut difficilement s'équilibrer du fait de l'étendue de l'agglomération et de l'actuelle facilité de déplacement et de stationnement en véhicule, ce qui n'incite pas à privilégier les transports en commun.

Une agglomération issue de la reconstruction d'après guerre et en restructuration

L'agglomération dunkerquoise a été quasiment rasée lors de la seconde guerre mondiale. Suite à ces destructions massives, la ville s'est reconstruite notamment dans un souci de rapidité. Les préoccupations environnementales étaient quasi inexistantes à cette époque, ce qui explique qu'une grande partie des logements de l'agglomération entre aujourd'hui dans les classes de bâtiments les plus énergivores (classes D, E et F). En France, le bâtiment est le secteur le plus consommateur d'énergie (70,6 Mtep soit 43 % de la consommation finale nationale (162 Mtep)).

La consommation énergétique des bâtiments se répartit de la manière suivante : 2/3 de cette énergie est consommée dans les logements et 1/3 pour les bâtiments tertiaires. Toutefois, 70 % de l'énergie consommée est utilisée par le chauffage. A noter que les émissions de GES du secteur du bâtiment représentent 25 % des émissions nationales

(second secteur après le transport) et ont augmenté de 14 % depuis 1990. Toutefois, ces chiffres traduisent une moyenne nationale qui sous estime, pour l'agglomération dunkerquoise le volume de GES émis par le secteur de l'habitat et du logement du fait de sa vétusté.

En effet, la réhabilitation du parc de logement, affichée comme l'une des priorités dans le cadre du Grenelle de l'Environnement, peut offrir une opportunité de développement économique forte et pérenne pour l'agglomération. Le Plan climat s'attachera donc à structurer le développement de la filière liée à l'éco-construction et à la réhabilitation exemplaire et ambitieuse du parc de logements de l'agglomération.

IV- Le champ d'intervention

A- Le périmètre du Plan climat territorial : une intervention différenciée

De nombreuses dynamiques, initiées par différents acteurs, s'expriment sur le territoire :

- les collectivités départementale et régionale
- les municipalités
- les institutions
- les entreprises
- les associations
- les particuliers
- ...

Chaque acteur est susceptible de concourir, à son niveau, à l'atteinte des objectifs de performance environnementale. Le Plan climat sera donc essentiellement un outil d'animation, visant la concertation et la convergence des acteurs du territoire.

De par la vocation industrielle et portuaire de Dunkerque, l'essentiel des émissions de gaz à effet de serre est produit sur le territoire par les grosses industries. Cependant, la production des industries lourdes de notre agglomération a une envergure européenne. Ces entreprises sont déjà pour l'essentiel engagées dans des processus de gestion de leurs rejets au niveau européen et national, à travers notamment le Plan National d'Allocation de Quotas d'émission de CO2 (PNAQ), ainsi que dans des projets de recherche visant l'optimisation environnementale des procédés de fabrication. Il s'agira donc pour le tissu des grosses industries de poursuivre et renforcer les actions déjà engagées en faveur de la réduction et de la gestion des gaz à effet de serre ; la Communauté urbaine facilitera notamment les efforts de recherche en matière de technologies propres.

L'essentiel des efforts de la Communauté urbaine dans le cadre du Plan climat territorial sera donc consacré aux actions visant les autres postes d'émission de gaz à effet de serre, qui sont classiquement : le tertiaire, l'habitat, les transports, le fret, la construction et les voiries, la gestion des déchets,...

B- Le mode d'intervention de la Communauté urbaine

La Communauté urbaine de Dunkerque, en s'engageant dans la démarche du Plan climat, assume son rôle d'autorité responsable du développement durable sur son territoire, comme le rappelle la Charte des Communautés urbaines pour un développement durable qu'elle a signé avec l'ACUF.

Elle s'engage au côté de l'ensemble des acteurs du territoire pour mettre en œuvre les objectifs du Plan climat, tout particulièrement auprès des communes et de ses partenaires les plus naturels (Grand Port Maritime, Chambre de Commerce et d'Industrie, services de l'Etat, partenaires institutionnels,...). Elle fera en sorte d'être elle-même exemplaire, tant en ce qui concerne les modalités de mise en œuvre des services publics dont elle a la charge (transports publics, assainissement, déchets, voirie, etc.) qu'au travers de ses politiques publiques, notamment celle de l'habitat. Dans le même esprit, elle intégrera les objectifs du Plan Climat au projet managérial afin d'impliquer ses agents.

Enfin, l'efficacité de ce dispositif d'action reposera pour l'essentiel sur l'évolution des comportements individuels : la Communauté urbaine et ses partenaires devront être particulièrement attentifs à la qualité et à la pertinence des messages qui seront délivrés aux citoyens de l'agglomération.

V- La méthode

La Communauté urbaine interviendra en finançant les actions exemplaires menées sur son propre patrimoine, en apportant un soutien aux partenaires pour l'émergence de projets et en animation du territoire.

A- Une dynamique partenariale avec les acteurs du territoire

Il s'agira de mettre en réseau les acteurs en créant des espaces de travail et d'initiative. La dynamique politique sera étayée par deux outils majeurs :

- *La mise en place d'un Comité de suivi du Plan climat, associant les acteurs publics, institutionnels, associatifs et économiques du territoire.*
- *La création d'une plate-forme environnement, espace de travail collaboratif dématérialisé pour la mise en oeuvre du Grenelle de l'Environnement sur le territoire. La plate-forme servira tout à la fois pour la capitalisation d'expériences, le montage de projets, et de support technique pour la communication sur les actions, en particulier celles en lien avec le plan climat.*

B- Une évaluation continue pour mesurer les progrès réalisés.

Une stratégie de l'action publique ne s'entend pas sans évaluation. Aussi, au démarrage de la démarche, il y a l'état des lieux de la situation existante :

- *d'une part les émissions de gaz à effet de serre de notre territoire (c'est l'objet du Bilan Carbone®)*
- *des risques naturels liés au changement climatique,*
- *des leviers d'action pour agir de manière positive sur la question du climat.*

Toutefois, mettre en oeuvre les changements profonds dans nos modes de production et d'aménagement induits par le dépassement de l'objectif européen nécessite :

- *de définir préalablement les bases de calcul des émissions de gaz à effet de serre et sur le niveau des objectifs à atteindre*
- *un suivi de l'évolution des émissions, afin de s'assurer que les efforts consentis (qui devront aboutir, selon la loi de programmation du Grenelle de l'Environnement, à une réduction des émissions de 3% par an en moyenne d'ici à 2020) vont effectivement dans le sens des objectifs européens et nationaux.*

C- Communication

L'un des enjeux majeurs du Plan climat réside dans le changement des comportements.

A cet effet, la communication sur le Plan climat s'appuiera sur une stratégie de communication adaptée, visant à apporter des outils d'information et des espaces d'échange sur les pratiques qui peuvent être utiles à la fois pour éclairer l'utilisateur / consommateur sur sa situation personnelle et permettre à des communautés spécifiques (notamment éducative) de mutualiser et échanger pour mieux agir dans la mise en oeuvre de stratégies de changement de comportement.

Notamment, il conviendra de développer en direction des foyers et ménages des outils et démarches favorables au climat s'appuyant sur les technologies de l'information et de la communication (TIC), pour par exemple renseigner les membres d'un foyer sur les consommations et gestes à adopter.

VI- Les objectifs du Plan climat territorial

L'objectif central du Plan climat territorial est de mettre l'agglomération sur la voie du « Facteur 4 », c'est à dire la division par 4 des émissions de gaz effet de serre d'ici à 2050. La France a inscrit cette ambition dans la loi de programmation et d'orientation de la politique énergétique de 2005 et s'est fixée, conformément aux objectifs de l'Union européenne, l'ambition d'atteindre l'objectif intermédiaire, à l'horizon 2020, de 23% d'énergies renouvelables, 20% d'efficacité énergétique et 20% de diminution des émissions de gaz à effet de serre (dit « objectif des 3x20 »).

En signant la Convention européenne des Maires pour le climat, la Communauté urbaine a positionné la question du changement climatique à un niveau d'ambition élevé, allant au-delà des engagements de la France et de l'Union Européenne en matière de réduction des émissions de gaz à effet de serre (l'objectif des « 3 x 20 »)².

Pour ce qui est des objectifs, les éléments innovants et structurants de ce Plan climat sont les suivants :

- un engagement formalisé et quantifié des acteurs (communes, entreprises, institutions, etc.) aux côtés de la Communauté urbaine*
- un engagement de la Communauté urbaine à dépasser d'ici à 2020 l'objectif des 3x20 dans le cadre de la gestion de ses services publics*

² Le CO₂ ne contribue qu'à hauteur de 70% aux émissions anthropiques françaises de gaz à effet de serre (GES). Les mêmes effets d'une réduction d'un Facteur 4 des émissions du seul CO₂ peuvent être obtenus en réduisant les émissions de l'ensemble des GES en raisonnant en équivalent CO₂. Cela offre l'avantage d'un champ plus large de mesures pour atteindre l'objectif. De façon générale, si on veut atteindre le Facteur 4, il convient d'agir sur l'ensemble des six GES concernés (CO₂, CH₄, N₂O, et les PFC, HFC, SF₆).

Par souci de clarté, même si c'est relativement secondaire du point de vue de l'effort à accomplir, il serait bon de s'accorder précisément sur une année de base par rapport à laquelle est fixé l'objectif Facteur 4. Pour mémoire, c'est 1990 qui est l'année de référence utilisée dans le cadre du Protocole de Kyoto.

Enfin, il est à noter que ce sont bien les émissions absolues de GES qui agissent sur sa concentration dans l'atmosphère. Le Facteur 4 doit donc concerner les émissions absolues, ce qui signifie qu'il sera d'autant plus contraignant qu'il y aura de la croissance économique et démographique.

VII- Les axes stratégiques du Plan climat 2009 – 2014

Le Plan climat comporte deux volets :

- un programme pour l'agglomération dunkerquoise
- un programme visant l'exemplarité de la Communauté urbaine

Bien évidemment, ces deux parties sont complémentaires et profondément liées. Elles visent les mêmes objectifs mais à correspondent à des échelles différentes :

- d'un côté, il s'agira d'entraîner les acteurs du territoire dans une synergie et une complémentarité pour atteindre les objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre et préparer le territoire aux conséquences du dérèglement climatique
- de l'autre, il s'agira, à travers le projet managérial de l'administration, de traduire les engagements « climat » dans le fonctionnement des services, les politiques communautaires ainsi que les pratiques des agents

Un programme de territoire

A- Le rôle central de l'exemplarité de la Collectivité

En tant qu'acteur de la politique locale, les collectivités ont un rôle important à jouer dans la lutte contre le changement climatique. Il est estimé qu'elles interviennent directement sur plus de 12 % des émissions nationales de gaz à effet de serre et qu'elles peuvent agir indirectement sur plus de 50%, notamment à travers leurs politiques d'aménagement du territoire et d'urbanisme, d'habitat, de transport, d'approvisionnement énergétique ou en eau du territoire... Par leur action d'influence, de concertation et de mobilisation, elles peuvent également agir en sensibilisant, entraînant et fédérant tous les acteurs (ménages, entreprises, administrations, ...).

Les collectivités disposent de nombreux leviers pour agir sur le climat, dans le cadre de leurs compétences :

- directes : gestion de bâtiments et d'équipements (éclairage public, etc.), d'espaces publics (espaces verts...), commanditaire, relais d'information...
- indirectes : mobilisation de la population et des acteurs du territoire (commerçants, entreprises, acteurs de la société civile, etc.).

Conscientes des enjeux (maîtrise budgétaire, amélioration de la qualité de l'air et du cadre de vie, développement économique et création d'emplois, lutte contre la précarité énergétique, exemplarité...), les communes de l'agglomération dunkerquoise vont s'engager, aux côtés de la Communauté urbaine, dans une politique ambitieuse de gestion des émissions de gaz à effet de serre.

Les projets du Plan Climat pour le volet « exemplarité des collectivités » seront donc déclinés autour des priorités suivantes :

- Comptabilité énergétique, suivi et gestion des contrats d'approvisionnement
- Déplacement des agents et véhicules propres
- Gestion de l'éclairage public
- Gestion énergétique des bâtiments et intégration des énergies renouvelables
- Achats publics responsables
- Limiter l'utilisation de phytosanitaires et engrais chimiques dans la gestion des espaces verts
- Informer et impliquer les agents et les habitants

B- Concevoir une ville intense et offrir une mobilité moins émettrice de gaz à effet de serre

Construire la ville de demain, c'est interroger l'optimisation du couple habitat / mobilité, et donc sur la question corollaire du renforcement de la densité de la maille urbaine. La forme urbaine la plus rationnelle du point de vue des effets externes environnementaux ne pourra toutefois pas se traduire de manière opérationnelle par le biais d'un outil unique (comme le Plan Local d'Urbanisme), mais grâce à la mise en oeuvre concomitante de plusieurs outils, dont certains (notamment ceux prévus dans le cadre des décrets d'application de la Loi Mobilisation Nationale pour l'Environnement dite Loi Grenelle 1, en cours de débat parlementaire) nécessiteront un travail préalable de recherche et développement.

Plus précisément, il s'agira de travailler aux différentes échelles et niveaux que constituent :

- *la planification urbaine (PLU communautaire), appréhendée à l'échelle de l'agglomération, et qui permet par son volet réglementaire d'imposer un certain nombre de critères favorables à la prise en compte de l'environnement*
- *les opérations d'aménagement (renouvellement urbain et extensions urbaines limitées), qui permettent de définir le nombre de logements, l'intégration de commerces, le dimensionnement et l'affectation des espaces publics, etc.*
- *la réalisation de bâtiments (cadre des actions de l'axe C), pour lesquels la Communauté urbaine, lors de la cession de terrains ou dans le cadre de ses aides à la pierre, dispose de leviers pour imposer des performances environnementales minimales aux constructions.*

La Communauté urbaine, qui exerce la compétence « planification urbaine et aménagement » et qui est également autorité organisatrice des transports s'attachera donc, aux côtés de ses partenaires à actionner l'ensemble des outils dont elle dispose.

Les actions du présent axe sont organisées autour des projets suivants :

- Améliorer la connaissance des mécanismes et des interactions urbanisme – climat
- Intégrer la problématique climatique dans la planification urbaine et les stratégies sectorielles
- Concevoir des aménagements urbains plus respectueux du climat
- Concevoir et développer une offre de mobilité durable
- Mettre en œuvre une formation des acteurs concernés

C- Réduire l'empreinte écologique de l'habitat et augmenter la performance environnementale des opérations de construction

En France, 22 % des émissions de gaz à effet de serre proviennent du secteur du bâtiment (logements, bureaux, commerces, équipements publics ou privés), dont 20 % émis lors de leur construction. Selon les matériaux choisis, les émissions de gaz carbonique peuvent passer d'un facteur 1 à 9. Le bâtiment est également le secteur le plus consommateur d'énergie pour son fonctionnement (70,6 Mtep) soit 43 % de la consommation finale nationale (162 Mtep). La consommation d'énergie dans les bâtiments se répartit de la manière suivante :

- *2/3 sont consommés dans les logements*
- *1/3 est consommé par les bâtiments tertiaires*
- *70 % de l'énergie consommée est utilisée par le chauffage*

Les émissions de GES du secteur du bâtiment ont augmenté de 14 % depuis 1990. Pour le secteur de l'habitat et du logement, les objectifs du Grenelle de l'Environnement sont donc très ambitieux :

- *Sur le parc existant, l'objectif est d'atteindre d'ici à 2020 une réduction de 38% des consommations*
- *Sur le parc neuf, les constructions devront être BBC (bâtiments basse consommation soit moins de 50Kwh/m²/an) et à énergie positive à l'horizon 2020.*

Dans le cadre du Plan climat territorial de l'agglomération dunkerquoise, les enjeux prioritaires suivants ont été identifiés :

- Performance énergétique du bâti
- Gestion des eaux pluviales
- Matériaux de construction
- Gestion des déchets de chantier

L'axe « habitat et logement » du plan climat territorial s'attachera donc tout particulièrement à :

- Améliorer la connaissance du parc de logements (social et privé)
- Améliorer la pédagogie, la communication le conseil et l'accompagnement
- Mettre en œuvre l'exemplarité et l'innovation dans le parc social
- Intensifier la réhabilitation thermique des logements privés énergivores

D- Une vision d'excellence pour l'économie

De par la vocation industrielle et portuaire de Dunkerque, l'essentiel des émissions de gaz à effet de serre est produit sur le territoire par les grosses industries. Ces dernières sont pour l'essentiel déjà engagées dans des processus de gestion de leurs émissions, à travers notamment le Plan National d'Allocation de Quotas (PNAQ) d'émission de CO₂, ainsi que dans des projets de recherche visant l'optimisation environnementale des procédés de fabrication. Il s'agira donc pour le tissu des grosses industries de poursuivre et renforcer les actions déjà engagées en faveur de la réduction et de la gestion des gaz à effet de serre.

Pour les entreprises non soumises au PNAQ, le Plan climat a vocation, au travers des dynamiques transversales engagées, à être un vecteur de développement de nouvelles activités à haute qualité environnementale. Aussi la structuration de filières telles que « éco-bâtiments », « énergies renouvelables », etc. constitue-t-elle une priorité, afin de conforter l'objectif d'excellence affiché dans le cadre du Plan Local de Développement Economique et, à terme, d'anticiper les évolutions de la réglementation thermique.

Enfin la Communauté urbaine joue un rôle de premier plan, avec le Grand Port Maritime de Dunkerque, en matière d'aménagement de zones d'activités économiques. Une réflexion sera donc menée sur cet aspect, dans le cadre d'un projet européen.

L'action menée sur le territoire sera donc centrée autour des priorités suivantes :

- Conception de nouvelles zones d'activités / nouvelles implantations d'entreprises
- Accompagner les entreprises existantes dans la réduction de leur empreinte carbone
- Développer une offre touristique « éco-durable »
- Développer une éco-filière « isolation des bâtiments et énergies renouvelables »
- Soutien à l'émergence de nouveaux services basés sur l'environnement

E- Suivre et anticiper les évolutions climatiques

Une grande partie du territoire communautaire se situe sous le niveau des hautes mers et est drainé depuis des siècles par un système complexe mettant à contribution les propriétaires fonciers : les waterings. Jusqu'ici efficace, cette organisation montre aujourd'hui ses limites et présente des signes inquiétants du point de vue de la capacité et de la fiabilité des ouvrages, susceptible d'accentuer fortement les risques d'inondation. Le problème de l'érosion côtière s'intensifiera, avec la question corollaire du renforcement des digues et cordons dunaires pour limiter les risques de submersion marine temporaire.

Mais le changement climatique impactera également d'autres domaines, notamment la sécurisation de l'approvisionnement en eau potable, l'anticipation des conséquences sanitaires et sociales d'épisodes climatiques extrêmes (canicule notamment), ainsi que la biodiversité.

La biodiversité peut par ailleurs jouer un rôle probant de régulateur du régime des eaux (à travers les zones humides) et d'indicateur du changement climatique (évolution des espèces animales et végétales).

La problématique du changement climatique relevant d'un enjeu planétaire et posant la question de la coopération Nord-Sud, la Communauté urbaine s'attachera dans le cadre de la coopération décentralisée à traiter cette question sous les angles économiques, sociaux et environnementaux.

Les priorités pour cet axe seront donc :

- Sensibiliser le public à la spécificité du territoire des Wateringues
- Réduire la vulnérabilité du bâti aux inondations
- Mettre en œuvre un réseau d'échange de bonnes pratiques au niveau européen et dans le cadre de la coopération décentralisée
- Anticipation des conséquences sanitaires du changement climatique sur le dunkerquois (épisodes climatiques extrêmes)
- Préservation et développement des zones humides
- Suivi faunistique et floristique pour évaluer les impacts du changement climatique sur la biodiversité

F- Le climat, thème moteur en matière de recherche et d'innovation

L'agglomération dunkerquoise a été depuis une vingtaine d'années pionnière en matière d'expérimentations dans le domaine de l'énergie. Parmi les acteurs de la recherche, l'agglomération dunkerquoise compte l'Université du Littoral Côte d'Opale, ainsi que des entreprises industrielles et des partenaires énergéticiens fortement engagés sur les questions d'environnement industriel.

Toutefois, ces efforts doivent être poursuivis dans les années qui viennent, et se concentrer autour de trois grandes préoccupations :

- *Comment diffuser et rendre efficaces les technologies émergentes ?*
- *Comment renforcer et structurer la recherche sur notre territoire autour des nouvelles technologies de l'énergie ?*
- *Comment disséminer les technologies performantes économiquement viables ?*

Les projets du Plan Climat pour le volet « recherche et innovation » seront donc déclinés autour des priorités suivantes :

- Développer l'utilisation des NTIC pour le télétravail et la télégestion des équipements
- Mettre en œuvre un pôle de recherche et d'innovation sur les technologies du froid
- Structurer les filières relatives aux nouvelles technologies de l'énergie
- Développer les énergies renouvelables et des réseaux de chaleur
- Expérimentation et évaluation de technologies nouvelles

G- Agir avec les habitants

Les habitants, de par le choix de leur lieu de vie et leurs modes de consommation et de transport, constituent un levier puissant pour agir dans le sens de la réduction des émissions de gaz à effet de serre. On considère généralement que les habitants émettent en moyenne 50% des gaz à effet de serre globales d'un territoire (source : AMORCE).

Les acteurs socio-économiques locaux sont fortement impliqués dans le développement durable depuis une quinzaine d'années, en mettant en œuvre des dispositifs et des outils de sensibilisation des habitants de plus en plus performants. Une structuration associative dynamique et compétente sur l'agglomération en matière d'éducation populaire, une réelle volonté politique sur les questions de participation des habitants et des actions phares réalisées ces dernières années (charte des déchets, réflex'énergie, politique d'éducation au développement durable, etc.) peuvent donc servir de levier dans le cadre du Plan climat. Toutefois, il conviendra d'explorer de nouvelles manières d'aborder la question de « l'empreinte carbone », notamment sous l'angle de la cohésion

sociale, en mettant en œuvre des dispositifs d'information adaptés à tous les publics (personnes en insertion, en situation de précarité énergétique, publics relevant de la mission locale, etc.), par le biais de structures relais.

La réduction par les habitants de leur empreinte écologique (et donc leur impact « climat ») passe par une réflexion sur les éléments suivants :

- *La mobilité (modes de déplacement pour les trajets domicile-travail, pour les loisirs, le ravitaillement, etc.)*
- *Le logement (isolation des logements, chauffage, équipements électroménagers, récupération des eaux pluviales, éco-gestes, etc.)*
- *La consommation (empreinte écologique de l'alimentation et des produits de consommation courante, prévention et gestion des déchets, problèmes de surconsommation induite par les phénomènes de mode, etc.)*

Les questions soulevées sont situées sur les champs tout à la fois :

- *Comportementaux (degré individuel de sensibilisation à la problématique),*
- *Sociétaux (rôle des médias dans les choix de consommation),*
- *Culturels (capacité à inventer de nouvelles formes de production et de consommation),*
- *Economiques (possibilité financière pour certains publics d'accéder à des biens et services à haute valeur environnementale),...*

Les actions des partenaires de l'agglomération s'articuleront pour cet axe autour des priorités suivantes :

- *Amener les habitants à s'intéresser à la problématique climatique*
- *Structurer et coordonner l'information du public sur les questions climatiques*
- *Accompagner les habitants dans la réduction de leur empreinte écologique*
- *Favoriser l'émergence d'initiatives collectives en faveur du climat*
- *Mettre en place une véritable formation des jeunes aux questions climatiques*

Pour le dernier point, un important travail sera engagé avec l'Education nationale, avec une mise en réseau des expériences menées dans les établissements scolaires de l'agglomération.

Un programme visant l'exemplarité de la Communauté Urbaine

Le bilan carbone « patrimoine et services » a permis de d'évaluer les émissions de gaz à effet de serre émises chaque année pour l'activité des services communautaires, qui sont évaluées à près de 58 000 tonnes d'équivalent CO₂. Cinq secteurs d'activités concentrent 97% des émissions : il s'agit de la collecte et du traitement des déchets ménagers (57%), des transports collectifs (16%), de la voirie (11%), de l'administration générale (8%), et des services liés à l'eau et l'assainissement (5%).

A- Des services publics engagés dans la lutte contre le changement climatique

Ce premier axe du volet interne du plan climat s'attachera à améliorer l'empreinte carbone des services publics dont la Communauté Urbaine a la charge, en maintenant voire améliorant le service rendu à l'usager. Les actions qui seront menées viseront l'optimisation de la gestion des déchets, l'utilisation de matériaux ou techniques performantes, la réduction des consommations d'énergie, la réflexion sur les déplacements et le fret, etc.

Afin d'engager la collectivité dans un véritable processus d'amélioration continue de ses pratiques sur ces questions, la Communauté Urbaine briguera la certification Cit'ergie, permettant de faire reconnaître officiellement les avancées environnementales obtenues.

Les actions menées s'articuleront autour des priorités suivantes :

- Transports en commun
- Eau et assainissement
- Collecte et traitement des déchets ménagers
- Espaces verts
- Infrastructures
- Certification de la démarche (Cit'ergie)

B- Des bâtiments économes, une gestion des flux et une commande publique éco-responsables

D'une manière générale, chaque agent utilise pour son travail au quotidien un bureau, divers consommables tel que ordinateur, imprimante, téléphone, papier, stylo ou matériel spécifique pour les agents techniques... Tous ces éléments consomment de l'énergie, soit directement (chauffage des locaux,...) ou indirectement (énergie utilisée pour acheminer les produits (fret), énergie grise nécessaire à la production d'un bien,...). Des produits d'une même gamme peuvent avoir un bilan carbone différent en fonction du lieu de production (fret lié pour l'acheminement), du procédé de fabrication (papier recyclé ou papier ordinaire)... La communauté urbaine peut donc, par ses choix, agir significativement en faveur de la réduction de l'impact carbone de sa commande publique.

Le cycle de vie des bâtiments communautaires (construction, utilisation, entretien / rénovation, et enfin démantèlement) génère également des émissions de gaz à effet de serre qu'il convient de réduire. Ainsi, dans le cadre du plan climat, les actions mises en œuvre s'attacheront à réduire l'impact carbone des bâtiments dans leur fonctionnement mais également dès leur conception.

Les priorités pour cet axe sont donc :

- Améliorer la gestion des fluides et réduire les consommations
- En construction neuve, tendre vers les bâtiments passifs ayant un faible impact sur l'environnement
- Mener une action ambitieuse de rénovations énergétiques et environnementales des bâtiments existants
- Réduire l'empreinte carbone du mobilier et des consommables
- Réduire l'empreinte carbone du matériel informatique

C- Une implication forte des agents

Il n'y a pas de petit geste lorsque nous sommes 1500 à les faire. Cette simple phrase permet à elle seule de résumer l'un des objectifs essentiels de ce troisième axe de travail. La philosophie qui va guider l'action de la Communauté Urbaine sera essentiellement sur le champ du changement de comportement.

L'enjeu est ici d'amener les gestes et pratiques favorables au climat au cœur des pratiques des agents, notamment (mais pas seulement) sur la question des déplacements, qui constitue l'un des principaux postes d'émissions de gaz à effet de serre.

Seul un projet managérial ambitieux, comportant une mise en œuvre de dynamiques contextualisées aux différentes Directions et Services est à même de modifier dans la durée les pratiques et d'entretenir une vraie dynamique de projet. La Communauté Urbaine intégrera donc la question du climat comme l'un des éléments essentiels du projet de management organisationnel (baptisé CAPORN), piloté par la Direction Générale des Ressources Humaines et de l'Organisation.

Ce projet managérial tiendra compte du fait que les agents ont trois rôles essentiels dans le cadre du Plan Climat :

- en tant que citoyens, concernés par les problématiques climatiques et pouvant relayer les messages du Plan Climat dans leur cercle familial et privé

- *en tant qu'agents communautaires générant un impact environnemental dans le cadre de leur activité professionnelle (ex : consommation d'énergie, de papier, etc.) et par conséquent à même de pouvoir le réduire significativement par des éco-gestes*
- *en tant que personnes associées à un projet de service qui contribuera à l'atteinte des objectifs du Plan Climat*

La stratégie de mobilisation dans la durée des agents communautaire tiendra compte des impératifs suivants :

- *Réaliser une sensibilisation systématique de tous les agents (action déjà engagée depuis le mois de juin 2009)*
- *Capitaliser les expériences menées dans les services et valoriser / généraliser les expériences réussies*
- *Permettre aux agents de s'engager individuellement en faveur du climat et de contribuer au volet exemplarité par le biais d'une « bourse aux idées »*
- *Donner un retour d'information sur l'avancement du Plan climat, tant sur les actions menées sur son territoire que sur celles concernant l'exemplarité de la collectivité.*

Les priorités pour cet axe seront donc :

- Impliquer l'ensemble des agents dans le Plan Climat
- Créer et favoriser les dynamiques internes favorables au climat
- Faire de chaque agent un ambassadeur du climat et du développement durable
- Formation continue des agents aux méthodes de prise en compte du développement durable
- Limiter les motifs de déplacements
- Privilégier des modes de déplacement doux

Conclusion

Un important travail de suivi et d'évaluation des émissions annuelles (industrie, habitat, tertiaire, services publics, etc.) sera engagé et poursuivi, dans la lignée des Bilans Carbone "Territoire" et "Patrimoine et Services", en cohérence avec les indicateurs de développement durable européens et nationaux.

Ce travail sera annuellement présenté aux partenaires dans le cadre du suivi du Plan climat et intégrera à moyen terme un rapport environnemental annuel de la Communauté urbaine. Une partie de ces informations pourra être traduite en informations simples et intégrée dans la communication institutionnelle et en direction des habitants.